



COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Procurations : 0

Convocation :

28 Mai 2026

Délibération Numéro

2026.04.06.05

Objet :

TARIFS CANTINE
PERISCOLAIRE
ANNEE SCOLAIRE
2026/2027 ET
GARDERIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 juin 2026

2026.88

Le quatre juin deux mil vingt-six dans la salle de la Mairie de Beuzeville-La-Grenier, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire de la commune

Date de convocation du conseil municipal : 28 mai 2026

Membres présents :

M. AUBER François, M. PAUMELLE Patrice, Mme MAILLARD Martine, M. LE DUEY Régis, Mme MICHONNET Pascale, Mme COLOMBEL Véronique, Mme GEHAN Danielle, Mme LEMARCIS Sandrine, M. HAMEL Ludovic, M. COURSEAUX Pierrick, Mme DESMOULINS Anne-Sophie, M. LE CORRE Gérald, Mme LEFEBVRE Angélique, M. FRIBOULET Damien, M. LEBAILLIF Anthony

Secrétaire de séance :

Le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Martine MAILLARD est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, secrétaire générale de Mairie

Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

EXPOSE :

Monsieur Le Maire propose de revoir la tarification de la cantine comme suit :

Restaurant scolaire : proposition des tarifs cantine 2026/2027

- 4.60€ le repas Beuzevillais et Mirvillais
- 5.10€ le repas hors commune
- 5.50€ le repas pour les adultes
- 7.00€ le repas enfants non-inscrits (exceptionnels)
- 2.20€ le panier repas (uniquement dans le cadre d'un PAI)

Monsieur Le Maire présente également le règlement de la cantine (annexé à la présente délibération). Le règlement de la restauration scolaire reste inchangé.

1. **Garderie Périscolaire : Proposition de maintenir les tarifs actuels**

Proposition des tarifs garderie 2026/2027

- Quotient familial < 900€ => 1.10€ par demi-heure
- Quotient familial entre 900€ et 1 500€ => 1.70€ par demi-heure
- Quotient familial > 1 500.00€ => 1.80€ par demi-heure
- Adhésion de 15.00€ par année et par enfant
- Goûter = 0.70€

Le règlement intérieur reste inchangé (annexé à la présente délibération)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention).

→ **Approuve** les tarifs de la cantine et la garderie périscolaire pour l'année 2026-2027 ci-dessus énumérés.

→ **Approuve** les règlements intérieurs

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance le 4 juin 2026

Le Maire

François AUBER

La Secrétaire de séance

Martine MAILLARD